

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES HAUTES DUYES**

SEANCE du 30 mars 2026 à 18h30

Date de la convocation : **26 mars 2026**

Le **30 mars 2026**, le conseil municipal de la commune des HAUTES DUYES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de monsieur Italo ZANARTU HAYER, maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie des Hautes Duyes.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Italo ZANARTU HAYER, Yann SEGOND, Marie BERTRAN de BALANDA, Christian MARTEL, Chantal CASA, Jérôme SIREIX.

Excusée : Dany ZANARTU HAYER – Pouvoir donné à Jérôme SIREIX

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christian MARTEL

D202611 Délibération portant sur la désignation de deux titulaires et d'un suppléant au SDE 04

Vu, l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

Vu, l'article 6 des statuts du Territoire d'Energie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1^{er} décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

- Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant

Monsieur le maire rappelle à son conseil que selon l'article L5211-7, par dérogation au premier alinéa de cet article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant afin de représenter la commune ;

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de DIGNE/BARREME et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du TE/SDE 04 ;

Considérant les candidatures comme titulaires de

M Italo Zanartu Hayer

M Yann Segond

Considérant la candidature comme suppléant de

M Christian Martel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret

ELIT

Messieurs Italo Zanartu Hayer et Yann Segond comme titulaires du SDE 04 pour les Hautes Duyes.

Monsieur Christian Martel comme suppléant du SDE 04 pour les Hautes Duyes.

DECIDE

Que la présente délibération soit transmise au secrétariat général de Territoire d'énergie – SDE04

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 7

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Italo ZANARTU HAYER
Maire des Hautes Duyes



Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.